



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
7 mai 2010
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2010

21 juin-2 juillet 2010, Genève

Point 16 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour la Géorgie

Assistance du FNUAP proposée : 6,3 millions de dollars, dont 3,3 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions de dollars à financer au moyen de modalités de cofinancement et/ou d'autres ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : 5 ans (2011-2015)

Cycle d'assistance : Deuxième

Catégorie selon la décision 2007/42 : C

Assistance indicative proposée par grand secteur programmatique (en millions de dollars) :

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé et droits en matière de procréation	1,7	1,0	2,7
Population et développement	0,7	1,5	2,2
Égalité des sexes	0,4	0,5	0,9
Coordination du programme et assistance	0,5	-	0,5
Total	3,3	3,0	6,3



I. Analyse de la situation

1. La Géorgie, ancienne partie de l'Union soviétique, a acquis son indépendance en 1991. Au cours de la période de transition qui a suivi, les crises économiques, la détérioration des infrastructures, les troubles civils et l'émigration ont eu des conséquences néfastes sur son développement national.
2. Au début des années 1990, les conflits internes ont provoqué le déplacement de près de 300 000 personnes, la plupart venant des régions de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. En août 2008, un conflit entre la Géorgie et la Fédération de Russie a provoqué d'autres déplacements de population. Les catastrophes naturelles, telles que les séismes, les glissements de terrain, les inondations et les sécheresses, ont entravé les efforts pour parvenir à un développement durable.
3. Les réformes entreprises par le Gouvernement ont entraîné une croissance économique rapide. Toutefois, le conflit armé de 2008 et la crise financière mondiale ont nui à cette croissance et ont occasionné une pénurie d'investissements étrangers.
4. L'émigration de la main-d'œuvre depuis le début des années 1990 et un faible taux de fécondité sont les principales causes du vieillissement de la population. En 2009, 20,5 % de la population était âgée de plus de 60 ans. Selon l'annuaire démographique de 2009, l'espérance de vie à la naissance est de 79 ans chez les femmes et de 69,3 ans chez les hommes.
5. Les indicateurs de la santé en matière de procréation se sont améliorés au cours des dernières années. Une analyse des taux de mortalité et de morbidité chez les femmes en âge de procréer révèle trois principales causes de mortalité : les cancers du système reproductif, les complications liées à l'accouchement et l'avortement. En 2008, le taux d'incidence du cancer du sein était de 43,7 pour 100 000 femmes. Pour ce qui est du cancer du col utérin, le taux d'incidence était de 11,6 pour 100 000 femmes. Le rapport de mortalité maternelle est passé de 22,3 décès pour 100 000 naissances vivantes en 2005 à 14,3 en 2008, mais il demeure plus élevé que l'objectif national de développement, soit 12,3. Selon l'enquête de 2005 sur la santé en matière de procréation, les avortements provoqués ont diminué, passant de 3,7 pour 100 000 femmes en 1999 à 3,1 pour 100 000 femmes en 2005, alors que le taux de prévalence de la contraception a augmenté, passant de 41 % à 47 %. L'allocation gouvernementale limitée au secteur de la santé ne couvre pas le coût d'achat des contraceptifs. Le FNUAP est le principal fournisseur de contraceptifs.
6. Bien que la prévalence du VIH soit encore faible, son taux d'incidence a augmenté, passant de 0,004 % à 0,008 % au cours des quatre dernières années.
7. Malgré une sensibilisation croissante des jeunes aux questions liées à la santé de la procréation, la promotion d'un comportement sexuel plus sûr demeure un problème en raison du manque de services et d'informations adaptés aux jeunes dans ce domaine.
8. La constitution de la Géorgie garantit l'égalité des sexes, mais la participation des femmes à la vie politique et économique demeure limitée. Les femmes ne représentent que 6 % des membres du Parlement. L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national sur l'égalité des sexes et le renforcement des capacités institutionnelles pour traiter des questions d'égalité au niveau du pouvoir exécutif

sont considérées comme prioritaires. D'autres efforts sont nécessaires pour mettre au point un mécanisme national d'orientation sur la violence familiale.

9. L'un des aspects problématiques demeure la disponibilité et la fiabilité des données. En effet, en raison des déficits budgétaires, le Gouvernement a reporté le recensement général à 2012. Le Département de statistique a été réorganisé suite à l'adoption, à la fin de 2009, de la loi sur les statistiques

II. Coopération passée et enseignements tirés

10. Le premier programme de pays du FNUAP en Géorgie a commencé en 2006 avec un budget de 4,3 millions de dollars. Grâce aux efforts de mobilisation des ressources, le budget du programme de pays pour 2006-2010 a atteint 8,59 millions de dollars, dont 3,09 millions au titre des ressources ordinaires et 5,5 millions au titre d'autres ressources. Le montant du cofinancement du Gouvernement aux activités du FNUAP est passé de 166 000 dollars en 2006 à 733 000 dollars en 2010.

11. Le FNUAP a concentré son aide sur les questions liées à la santé et aux droits en matière de procréation, à l'égalité des sexes et à la population et au développement. Le programme a intégré des activités de sensibilisation dans toutes ses composantes. En août 2008, le FNUAP a mis en place un programme d'action humanitaire en Géorgie.

12. Le programme a appuyé le renforcement des capacités nationales pour les recensements, la collecte des données et l'analyse des questions liées à la santé de la procréation, la démographie et la violence sexiste. Les activités financées par le FNUAP comprenaient une série d'enquêtes dans les domaines thématiques visés par le programme.

13. Le programme a facilité : a) l'élaboration et la diffusion de directives sur la santé en matière de procréation; b) la mise en place de services de santé en matière de procréation adaptés aux jeunes; c) la formation de professionnels; d) la fourniture de matériel; e) les interventions d'une équipe sanitaire mobile dans le domaine de la santé en matière de procréation dans plusieurs régions. Il a également contribué à la création d'un programme de dépistage du cancer du sein et du col utérin à Tbilissi, cofinancé par le Gouvernement, lequel a reçu le prix Pearl of Wisdom décerné par le Parlement européen en janvier 2009.

14. Le programme de pays du FNUAP a appuyé : a) un cadre pour l'action amélioré; b) la coordination et la mise au point de mécanismes d'orientation sur la violence familiale; c) des activités de sensibilisation de la population; d) le renforcement du pouvoir d'action des organisations de femmes. En tant qu'organisme de coordination, le FNUAP a contribué à l'élaboration et à l'exécution du programme conjoint des Nations Unies sur l'égalité des sexes.

15. Le programme a appuyé deux projets sous-régionaux en faveur des jeunes sur la violence sexiste et la santé en matière de sexualité et de procréation. Pour ce qui est de ce dernier projet, le FNUAP a coordonné des activités aux niveaux régional et national.

16. L'un des enseignements tirés au cours du cycle de programmation a été l'importance des partenariats régionaux et nationaux dans les nouveaux domaines

d'activité. Le FNUAP a créé plusieurs partenariats thématiques dans la région du Caucase du Sud et de la mer Noire ainsi qu'avec l'Union européenne.

17. Le programme précédent a démontré la nécessité de répondre activement aux besoins de la population dans le contexte des réformes en matière de soins de santé en faisant participer le secteur privé, tel que les compagnies d'assurances, pour faire en sorte que les services de santé de base existants en matière de procréation soient abordables et accessibles.

18. En 2009, une mission de surveillance du FNUAP a fait une évaluation favorable du programme de pays en Géorgie. À l'issue des examens annuels, l'exécution du programme a été jugée très satisfaisante, d'autant que certains objectifs fixés ont été dépassés dans le cas de plusieurs composantes.

III. Programme proposé

19. Le programme proposé du FNUAP pour 2011-2015 est le deuxième programme de pays en Géorgie. Il s'ajoute au plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 (DP/FPA/2007/7), au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour 2011-2015 et aux priorités identifiées dans les documents stratégiques nationaux. Le FNUAP et le Gouvernement ont élaboré le programme sur la base d'une approche participative associant des intervenants nationaux, des organismes des Nations Unies et des donateurs. Le Gouvernement et ses partenaires ont souscrit aux résultats, aux produits et aux activités prioritaires du programme proposé en décembre 2009. Le programme comprend trois composantes : a) santé et droits en matière de procréation; b) population et développement; c) égalité des sexes. La santé en matière de procréation et le développement chez les jeunes sont intégrés dans les trois composantes. Le programme de pays incorpore des mesures de planification pour gérer les risques existants en matière de sécurité dans le pays et la région.

Composante santé et droits en matière de procréation

20. Cette composante comporte un résultat : les groupes vulnérables jouissent d'un meilleur accès à des services de santé et d'éducation de qualité et à des services sociaux essentiels. Deux produits contribueront à ce résultat.

21. *Produit 1 : Renforcement des mécanismes de coordination et des cadres de réglementation et de suivi dans le domaine de la santé de la procréation pour répondre à la demande des populations vulnérables pour des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation.* Ce produit est aligné sur le résultat 1.1 du plan stratégique du FNUAP et sera obtenu comme suit : a) en appuyant le Conseil national sur la santé en matière de procréation en vue de renforcer les activités de coordination, de sensibilisation et de mobilisation des ressources ainsi que les partenariats avec le secteur privé, y compris les compagnies d'assurances; b) en participant aux efforts nationaux déployés conjointement avec l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la préparation aux situations d'urgence afin d'intégrer les questions de la santé en matière de procréation et de l'égalité des sexes dans le plan d'action; c) en intensifiant les partenariats et l'échange des connaissances techniques entre les institutions techniques; d) en encourageant l'amélioration du cadre de politique générale touchant la santé en matière de procréation et l'élaboration de directives et de protocoles; e) en renforçant les

partenariats avec les médias en vue de mobiliser l'appui du public pour les questions en matière de santé de la procréation.

22. *Produit 2 : Amélioration de l'accès à des services de santé intégrés en matière de sexualité et de procréation et à des supports d'information axés sur l'égalité des sexes, en particulier pour les groupes les plus vulnérables.* Ce produit est aligné sur le résultat 1.2 du plan stratégique du FNUAP et sera obtenu comme suit : a) en poursuivant les activités de sensibilisation et les partenariats avec le Gouvernement pour étendre à grande échelle le programme de santé en matière de procréation; b) en améliorant la qualité et l'offre des services de santé en matière de procréation en passant par l'amélioration des capacités des prestataires de santé, le renforcement du suivi et de l'évaluation des services, la mise en commun des outils et la fourniture de produits de santé en matière de procréation; c) en favorisant des services de vulgarisation dans le domaine de la santé en matière de procréation dans toutes les régions du pays; d) en encourageant des activités d'éducation axées sur le changement des comportements, en privilégiant les populations vulnérables.

23. *Produit 3 : Renforcement des capacités nationales pour fournir des informations et des services de santé en matière de procréation et de sexualité, adaptés aux jeunes, dans une optique d'égalité entre les sexes.* Ce produit est aligné sur le résultat 2.5 du plan stratégique du FNUAP. Le FNUAP concentrera ses efforts sur les jeunes. Le programme appuiera notamment : a) l'intégration d'une éducation en matière de santé de la procréation dans les programmes scolaires; b) la promotion à grande échelle d'une éducation extrascolaire et d'initiatives de communication sur le changement des comportements, en mettant l'accent sur les jeunes vulnérables; c) le renforcement des capacités des centres de santé en matière de procréation pour leur permettre de fournir aux jeunes des services de santé de qualité.

Composante population et développement

24. Un résultat est escompté pour la composante population et développement : renforcement des capacités des institutions démocratiques pour permettre l'élaboration de politiques étayées sur des données fiables et des processus législatifs transparents, équitables et participatifs. Les deux produits, alignés sur les résultats 2.1 et 2.2 du plan stratégique du FNUAP, contribueront à l'obtention de ce résultat.

25. *Produit 1 : Renforcement du dialogue politique pour intégrer dans les politiques publiques, les plans de réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses, les questions liées à la dynamique de la population, à l'égalité des sexes, au développement des jeunes et à la santé en matière de procréation.* Ce produit sera obtenu en appuyant le groupe du Millénaire pour le développement au Parlement, ainsi qu'en intensifiant les activités de mobilisation et le dialogue politique avec les décideurs et le Gouvernement sur : a) l'élaboration et l'adoption d'une politique intégrée en faveur des jeunes; b) la démographie et le vieillissement de la population; c) la constitution de partenariats.

26. *Produit 2 : Renforcement des capacités des institutions nationales pour la collecte et l'analyse des données sur la dynamique de la population, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida.* Ce produit sera obtenu comme suit : a) en assistant le Département de statistique dans la réalisation du recensement; b) en renforçant les capacités du Département de statistique et d'autres institutions nationales.

Composante égalité des sexes

27. Un résultat est escompté pour cette composante : amélioration de la protection et de la promotion des droits de l'homme, de l'accès à la justice et de l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les droits des minorités et des groupes marginalisés et vulnérables. Deux produits contribueront à l'obtention de ce résultat.

28. *Produit 1 : Amélioration des mécanismes nationaux en matière d'égalité des sexes et renforcement des capacités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de coordination des politiques.* Ce produit est aligné sur le résultat 4.1 du plan stratégique du FNUAP. Il sera obtenu à travers l'exécution du programme conjoint des Nations Unies qui porte principalement sur : a) le développement institutionnel et le renforcement des capacités nationales du système national d'égalité des sexes; b) l'élaboration, le suivi et l'évaluation d'un plan d'action national en matière d'égalité des sexes; c) le renforcement de la coordination entre les donateurs et la société civile; d) la prise en compte systématique des sexes dans la programmation des Nations Unies.

29. *Produit 2 : Appui aux mécanismes de coordination et de suivi, aux cadres de politique générale et aux systèmes de protection afin d'améliorer les mesures prises face à la violence familiale.* Ce produit est aligné sur le résultat 4.3 du plan stratégique du FNUAP. Ce produit sera obtenu par un appui au mécanisme de coordination national pour : a) élaborer, mettre à jour, suivre et évaluer le plan d'action sur la violence familiale; b) améliorer les politiques et la législation nationales; c) renforcer le mécanisme d'orientation national par le développement des capacités des prestataires de services; d) sensibiliser la population en général aux questions liées à la violence sexiste et à l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les jeunes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du Programme

30. Le Bureau du Premier Ministre coordonnera le programme de pays. Le bureau de pays du FNUAP collaborera avec les différents ministères d'exécution et le Gouvernement.

31. Le programme comprendra un plan de suivi et d'évaluation, aligné sur le plan stratégique du FNUAP, le PNUAD, pour 2011-2015, et les priorités nationales. Le FNUAP, le Gouvernement et les organismes partenaires entreprendront conjointement des examens participatifs et feront le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme.

32. Le FNUAP s'efforcera d'obtenir des ressources supplémentaires auprès des donateurs internationaux et bilatéraux et travaillera à une programmation commune avec d'autres organismes des Nations Unies.

33. Le bureau de pays du FNUAP en Géorgie est composé d'un directeur de pays du FNUAP non résident basé à Ankara (Turquie) et d'un personnel national, conformément à la configuration approuvée du bureau de pays. Le FNUAP pourra recruter du personnel de projet au niveau national pour renforcer l'exécution du programme et bénéficiera d'une assistance technique supplémentaire de consultants nationaux et internationaux. Le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe de l'Est et l'Asie centrale fournira une assistance technique supplémentaire et une aide au programme.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour la Géorgie

Priorité nationale : Réduction de la pauvreté.

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
Santé et droits en matière de procréation	<p><i>Résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les groupes vulnérables jouissent d'un meilleur accès à des services de santé et d'éducation de qualité et à des services sociaux essentiels <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport de mortalité maternelle <p>Données de référence : 14 décès pour 100 000 naissances vivantes</p> <p>Objectif : 12 décès pour 100 000 naissances vivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'utilisation de la contraception <p>Données de référence : 50 %</p> <p>Objectif : 55 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'avortement pour 1 000 naissances vivantes <p>Données de référence : 394</p> <p>Objectif : 350</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'accouchements dans des installations de soins de santé <p>Données de référence : 99,6 %</p> <p>Objectif : 99,6 %</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement des mécanismes de coordination et des cadres de réglementation et de suivi dans le domaine de la santé de la procréation pour répondre à la demande des populations vulnérables pour des services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de directives et de protocoles élaborés sur la santé en matière de procréation <p>Données de référence : 8</p> <p>Objectif : 23</p> <ul style="list-style-type: none"> Une matrice de coordination des donateurs dans le domaine de la santé de la procréation est mise au point, opérationnelle et actualisée périodiquement <p>Données de référence : Une matrice de coordination des donateurs dans le domaine de la santé de la procréation est en place</p> <p>Objectif : Une matrice de coordination des donateurs est opérationnelle et actualisée deux fois par an</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Amélioration de l'accès à des services de santé intégrés en matière de procréation et à des supports d'information axés sur l'égalité des sexes, en particulier pour les groupes les plus vulnérables</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de clients desservis par des équipes sanitaires mobiles offrant des services de santé en matière de procréation dans les districts de la Géorgie <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 37 500</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de prestataires de services de santé en matière de procréation ayant reçu une formation liée à ces questions <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 750</p>	<p>Cabinet des ministres et Bureau du Premier Ministre; Département de statistique; Ministère de l'éducation; Ministère du travail, de la santé et des affaires sociales; municipalité de Tbilissi; Parlement</p> <p>Conseil national sur la santé en matière de procréation; Zhordania Institute for Human Reproduction</p> <p>Organisations non gouvernementales; secteur privé</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux; organismes des Nations Unies</p>	<p>2,7 millions de dollars (1,7 million au titre des ressources ordinaires et 1 million de dollars au titre d'autres ressources)</p>

Composante du programme	Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays	Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays	Partenaires	Montant indicatif des ressources par composante du programme
		<p><i>Produit 3 :</i></p> <p>Renforcement des capacités nationales pour fournir des informations et des services de santé en matière de procréation et de sexualité, adaptés aux jeunes, dans une optique d'égalité entre les sexes</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes ayant accès à des sessions d'éducation en plein air <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 10 000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres fournissant des services adaptés aux jeunes <p>Données de référence : 16</p> <p>Objectif : 25</p>		
Population et développement	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Renforcement des capacités des institutions démocratiques pour permettre l'élaboration de politiques étayées sur des données fiables et des processus législatifs transparents, équitables et participatifs</p> <p><i>Indicateurs de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de coordination se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement sont créés et prêts à fonctionner au Parlement <p>Données de référence : Aucun mécanisme de coordination se rapportant aux objectifs du Millénaire pour le développement n'est en place</p> <p>Objectif : Un mécanisme de coordination se rapportant aux objectifs de Millénaire pour le développement est créé et est prêt à fonctionner</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>Renforcement du dialogue politique pour intégrer dans les politiques publiques, les plans de réduction de la pauvreté et les cadres de dépenses, les questions liées à la dynamique de la population, à l'égalité des sexes, au développement des jeunes et à la santé en matière de procréation</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique relative aux jeunes est élaborée <p>Données de référence : Aucune politique relative aux jeunes n'est en place;</p> <p>Objectif : Une politique relative aux jeunes est en place</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats thématiques créés aux niveaux régional et national <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 5</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <p>Renforcement des capacités des institutions nationales pour la collecte et l'analyse des données sur la dynamique de la population, l'égalité des sexes, les jeunes, la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida</p>	<p>Département des sports et de la jeunesse;</p> <p>Département de statistique; Parlement</p> <p>Donateurs bilatéraux et multilatéraux;</p> <p>Forum de parlementaires européens;</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Organisations non gouvernementales; secteur privé</p>	<p>2,2 millions de dollars</p> <p>(0,7 million de dollars au titre des ressources ordinaires et 1,5 million de dollars au titre d'autres ressources)</p>

<i>Composante du programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, données de références et objectifs du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par composante du programme</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Un recensement de bonne qualité est effectué et les résultats sont diffusés Données de référence : Aucun recensement n'est effectué Objectif : Un recensement est effectué			
Égalité entre les sexes	<p><i>Résultat :</i></p> <p>Amélioration de la protection et de la promotion des droits de l'homme, de l'accès à la justice et de l'égalité des sexes, en mettant l'accent sur les droits des minorités et des groupes marginalisés et vulnérables</p> <p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un mécanisme national en matière d'égalité des sexes est viable et en état de fonctionner au sein des pouvoirs législatif et exécutif de l'État <p>Données de référence : Un mécanisme en matière d'égalité des sexes est créé au Parlement</p> <p>Objectif : Un mécanisme en matière d'égalité des sexes est créé et s'inscrit dans la durée au Parlement</p>	<p><i>Produit 1 :</i></p> <p>amélioration des mécanismes nationaux en matière d'égalité des sexes et renforcement des capacités d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et de coordination des politiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Un plan d'action national sur l'égalité des sexes est mis au point et actualisé <p>Données de référence : Des plans d'action nationaux biennaux sur l'égalité des sexes sont périodiquement mis au point</p> <p>Objectif : Des plans d'action nationaux sur l'égalité des sexes pour la période 2011-2013 ont été mis au point et sont actualisés, le cas échéant</p> <ul style="list-style-type: none"> Des réunions de coordination des donateurs ont lieu tous les trois mois <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : Quatre réunions de coordination des donateurs ont lieu annuellement</p> <p><i>Produit 2 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Des plans d'action biennaux sur la violence familiale sont mis au point <p>Données de référence : Des plans d'action biennaux sont périodiquement actualisés</p> <p>Objectif : Des plans d'action biennaux sont actualisés et mis en place (2011, 2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de prestataires de services ayant reçu une formation sur le mécanisme d'orientation national sur la violence familiale <p>Données de référence : 0</p> <p>Objectif : 150</p>	Ministère de la défense; Ministère de l'intérieur; Parlement de la Géorgie Conseil consultatif sur l'égalité des sexes; Conseil d'État interinstitutions sur la violence familiale Donateurs bilatéraux et multilatéraux; Organismes des Nations Unies Organisations non gouvernementales	0,9 million de dollars (0,4 million de dollars au titre des ressources ordinaires et 0,5 million de dollars au titre d'autres ressources) Total pour la coordination et l'aide au programme : 0,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires